

FORMALITES POUR VOUS RENDRE AUX ETATS-UNIS

Depuis le 30 septembre 2004, les Etats-Unis imposent un système de contrôle aux frontières qui prévoit la saisie par scanner des empreintes digitales des dix doigts de la main (système sans encre) ainsi que la prise d'une photo numérique de chaque voyageur.

Désormais, les voyageurs français souhaitant se rendre aux Etats-Unis pour un séjour ou transitant par le territoire américain vers une autre destination devront être en possession d'un passport à lecture optique, émis strictement avant le 26 octobre 2005 et valable 6 mois après le retour.

A partir du 26 octobre 2005, vous devrez posséder un passport électronique avec photo imprimée numériquement et valable 6 mois après le retour.

De même, les enfants, quel que soit leur âge, doivent présenter un passeport individuel afin de pouvoir entrer sur le territoire américain.

Ces formalités sont obligatoires. A défaut, les passagers se verront refoulés.

Si vous êtes en possession d'un passeport ne correspondant plus aux critères décrits ci-dessus ou êtes ressortissant d'un pays ne bénéficiant pas du Programme d'Exemption de Visa, à savoir de nationalité étrangère, même si vous résidez en France, vous devrez effectuer personnellement une demande de visa auprès des services consulaires américains.

Pour plus de précisions, vous pouvez consulter le site officiel de l'Ambassade des Etats-Unis en France : <http://www.amb-usa.fr/indexfr.htm> ou adresser vos questions par courriel à : Oct26qa@state.gov ou contacter un "Conseiller Infos Visas" au 0810 26 46 26 (Service payant), entre 08h00 et 17h00.

A compter du 12 janvier 2009, chaque voyageur doit obtenir une pré-autorisation d'entrée aux USA, au plus tard 72h avant son départ, en remplissant un dossier sur le site officiel <https://esta.cbp.dhs.gov>

Pour plus de renseignements sur les formalités d'entrée aux USA, vous pouvez contacter le Visit USA Committee au 08 99 70 24 70 ou par courriel à infos@office-tourisme-usa.com

Veillez vous assurer que votre passeport comporte au minimum deux pages vierges nécessaires à l'apposition des tampons d'immigration.

Ces formalités s'adressent aux ressortissants français.

Si vous êtes d'une autre nationalité, veuillez prendre contact avec le consulat du pays visité.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir l'ensemble de ces documents à la date indiquée, par courrier ou par e-mail, aux coordonnées suivantes. N'oubliez pas de mentionner les références de votre voyage.

MOUVANCE
38 Rue de Moscou
75008 PARIS
mouvance@mouvance.biz
Tél. : 01 44 69 63 00